

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF38

présenté par
M. Sansu, Mme Lebon et M. Tellier

ARTICLE 23

Supprimer les alinéas 9 à 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons supprimer le mécanisme d'ajustement en cas d'écart avec l'objectif de dépenses fixé.